

Eric **CHENUT**

Vice-Président délégué de la MGEN aux questions de santé, sanitaires et sociales

Bonjour à tous.

Mesdames et Messieurs, je remercie la Mutualité Française Anjou Mayenne (MFAM), le CENTICH de nous avoir invité à nous associer à cette réflexion et aux travaux de ces deux journées.

La question du vieillissement actif en bonne santé le plus longtemps possible est l'une des préoccupations fortes du groupe MGEN. Préoccupations fortes du fait des 3,7 millions de personnes que nous protégeons, dont plus de 35 % ont plus de 60 ans.

Tout simplement parce que notre population mutualiste vieillit, comme le reste de la société.

Nous avons comme objectif de faire en sorte qu'ils vieillissent le plus longtemps possible, le mieux possible afin de poursuivre leur projet de vie.

C'est la promesse que nous leur faisons au travers de leur adhésion à notre proposition mutualiste, les accompagner tout au long de leur vie le mieux possible.

Le groupe MGEN est engagé sur les grands enjeux de santé publique de notre temps.

Compte tenu du vieillissement de la population, gagnant un trimestre d'espérance de vie chaque année, soit six heures par jour, l'espérance de vie a progressé depuis l'après-guerre de plus de 20 années. Mais le gain sans incapacité ne se fait pas dans les mêmes proportions, et pas de manière égalitaire pour toutes les catégories de la population. Ne serait-ce que entre les hommes et les femmes. Les femmes ont en moyenne une espérance de vie avec incapacité de 22 ans alors que les hommes ont une espérance de vie avec incapacité de 16 ans.

Voilà une première inégalité.

Si nous voulons que ce temps de vie en plus, soit du temps de vie qualitatif en plus, il y a nécessité à travailler sur la prévention, sur l'accompagnement humain et aussi au travers d'un certain nombre d'outils, de techniques qui vont pouvoir permettre de regagner de l'autonomie, mener son projet de vie le plus longtemps possible.

C'est dans ce sens que nous nous engageons.

Avec l'ensemble des équipes de la direction santé, les établissements du groupe MGEN.

Les deux journées de ce colloque vont nourrir des réflexions extrêmement pertinentes.

Les pathologies chroniques explosent numériquement et en complexité et modifient structurellement et profondément les rapports à la médecine, les rapports entre le patient et les équipes médico-soignantes. Aujourd'hui, nous sommes passés d'une médecine qui soignait des pathologies aiguës à une médecine qui accompagne des pathologies chroniques.

Avec la question du vieillissement, le rapport aux soins et au système de santé est profondément transformé.

Il va falloir repenser l'organisation des soins pour être capable de faire face aux nouvelles pathologies.

Même si il y a un progrès technique, thérapeutique et médical, il est essentiel d'aider les médecins et les soignants pour être en capacité de répondre à l'ensemble des populations, les décharger autant que possible grâce aux outils connectés, pour faire en sorte que le temps médical disponible soit sur le diagnostic, pour une vraie plus-value médicale.

Pour un groupe mutualiste comme le nôtre, la question du vieillissement est essentielle.

Il faut essayer d'agir et de faire en sorte que les gens restent en bonne santé le plus longtemps possible.

Également, il faut agir en tant qu'acteur de prévention de la perte d'autonomie, tout au long de la vie. Là aussi, se pencher sur les politiques d'investissement en la matière, où l'intérêt du partage humain est à prodiguer pour les bénéficiaires, l'entourage, les aidants familiaux. Ce seront autant d'éléments économiques pour l'ensemble de la société, les collectivités locales, l'État, les complémentaires santé.

Et, en tant que gestionnaire, au travers de cette offre de soins, sept offres sociales d'accompagnement, on est en capacité d'apporter une réponse effective et humaine pour aider les aidants.

Notre action se structure autour de cinq axes :

1. La réduction des inégalités économiques, territoriales et sociales dans l'accès aux soins.

La question prégnante est celle des reste à charge, celle de l'accès aux soins et l'accès aux techniques et technologies qui vont permettre de maintenir les gens en autonomie.

Selon les études de la DRES en 2012, 19% De nos concitoyens renoncent à aller vers les soins pour des raisons économiques, par manque d'offre de soins sur leur territoire, ou par méconnaissance de ce qui existe... .

Malheureusement, les plus de 70 ans sont très nombreux à renoncer à aller consulter un spécialiste et à penser que les aides techniques sont utiles pour leur permettre de continuer à pratiquer leurs activités sociales. Suite à une déficience sensorielle, une perte de la vue, ils craignent la chute. Le fait de ne plus entendre, ils sont moins présents dans les réunions familiales.

Il est essentiel de démontrer à ces personnes qu'il y a des solutions pouvant leur permettre d'accéder aux aides techniques.

La Mutualité est en capacité d'apporter des réponses nouvelles. Vous découvrirez pendant ces deux journées des réponses innovantes.

Le CENTICH montre que l'on est en capacité d'innover, avec des réponses rapides, adaptées, efficaces, afin d'éviter le renoncement des personnes aux activités sociales et habituelles. C'est fondamental.

2. Deuxième principe : nous devons contribuer à l'efficacité du système.

La protection sociale solidaire doit être pérenne, soutenable et assumable.

La question de l'efficacité est essentielle.

Nous devons travailler ensemble pour y contribuer, pérenniser et faire émerger un nouveau modèle économique qui permette d'apporter de nouvelles réponses sans forcément devoir lever des cotisations supplémentaires, que ni les familles ni les entreprises ne peuvent assumer.

3. Troisième principe : le fait de conforter la démocratie sanitaire.

On ne peut pas aider les personnes à suivre le progrès contre leur volonté.

C'est en les rendant acteurs de leur parcours de soins que l'on pourra faire progresser le système, faire aussi en sorte qu'il réponde aux besoins et aux attentes de l'entourage.

4. Quatrième principe : l'accompagnement de toutes les situations de vie, du berceau au tombeau.

Il faut faire en sorte, bien en amont et au travers de la prévention, que les personnes aient une gestion de leur capital santé le plus optimal possible, pour, ensuite pouvoir profiter de leur vie.

5. Cinquième principe : Favoriser l'innovation, la qualité et la recherche ;

Au travers de l'innovation, on va faire émerger des réponses nouvelles, technologiques et humaines d'accompagnement.

Faire évoluer le savoir, le savoir-faire et le savoir être des équipes médico-soignantes, des auxiliaires de vie au domicile, pour s'approprier l'ensemble des techniques et faire en sorte que l'on puisse apporter à la personne le bon niveau d'accompagnement qu'elle souhaite.

Il faut contribuer au financement et au développement de toutes ses recherches pour les rendre possibles et accessibles au plus grand nombre. Il faut les tester, les évaluer, montrer leur efficacité, les diffuser auprès du grand public en informant, en montrant le champ des possibilités, solvabiliser l'accès à ces techniques. En montrant leur plus-value pour les personnes, l'entourage, le personnel médico-soignant.

Mais cela ne suffit pas si l'on n'est pas partie prenante aux côtés des collectivités locales et de l'État dans la régulation du système. Si la solidarité appelle son corollaire, la responsabilité et la responsabilisation, la solvabilisation de la protection sociale appelle la régulation. Nous ne pouvons réduire le rôle des mutuelles à un rôle de payeur aveugle.

Aux cotés des financeurs actuels, assurance maladie, Etat, Collectivités Territoriales, et particulièrement les Conseils Généraux, nous devons être partie prenante, pour autant qu'on nous en laisse la place.

L'efficacité sera à ce prix; elle est et reste l'exigence que nous devons collectivement rechercher pour être en capacité de répondre aux besoins croissants des populations.

J'espère que ces journées vont nous permettre à tous de voir émerger des solutions techniques, des solutions nouvelles et de voir des secteurs de coopération et de collaboration apparaître.

C'est dans cet état d'esprit que nous participons à ces travaux, aux côtés de la mutualité Anjou Mayenne et du CENTICH, nous croyons que c'est ensemble que nous arriverons à cet objectif.